

Règlement ministériel du 10 décembre 2024 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur la N26 entre Wiltz et Schuman à l'occasion d'un évènement

La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Considérant qu'à l'occasion de l'évènement « National Libération Memorial », il y a lieu de réglementer la circulation sur la N26 entre Wiltz et Schuman ;

Vu l'article 100 de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Pendant la phase de préparation de l'évènement, la chaussée de la voie publique citée ci-dessous est rétrécie et la circulation sur cette voie est réglée par des signaux colorés lumineux conformément à l'article 109 de l'arrêté grand-ducal modifié précité :

- la N26 entre Wiltz et Schuman (N26 PR4,00 + 310 - N26 PR4,00 + 490).

En cas de non-fonctionnement des signaux colorés lumineux, les conducteurs doivent céder à la hauteur du passage étroit le passage aux conducteurs qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans ce passage tant qu'il ne leur est pas possible de le traverser sans obliger les conducteurs en sens inverse à s'arrêter.

La vitesse maximale sur cette voie est limitée à 50 km/h et il y est interdit aux conducteurs de véhicules automoteurs de dépasser des véhicules automoteurs autres que les motocycles à deux roues sans side-car et les cyclomoteurs à deux roues.

L'obstacle est à contourner conformément aux signaux mis en place.

Ces dispositions sont indiquées par les injonctions des agents de l'Administration des ponts et chaussées, sinon par les signaux B,5, B,6, et par les signaux C,14 portant l'inscription du chiffre « 50 », C,13aa et D,2 et sont applicables le 13 décembre 2024.

Art. 2. Pendant le déroulement de l'évènement, l'accès aux voies publiques citées ci-dessous est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux :

- la N26 entre Wiltz et Schuman (N26 PR4,00 + 300 - N26 PR4,50+ 075) ;
- la bretelle d'accès de la N26 en provenance de Bùderscheid et en direction de Pommerloch.

Cette interdiction est indiquée par le signal C,2a et applicable le 16 décembre 2024.

Cette interdiction ne s'applique pas aux conducteurs de véhicules autorisés par l'organisateur de l'évènement à y participer, à l'accompagner ou à veiller au bon déroulement de l'évènement, pour autant que les besoins de celui-ci l'exigent et sous réserve que les conducteurs desdits véhicules tiennent compte en toute circonstance des exigences de la sécurité de la circulation routière.

Une déviation est mise en place.

Art. 3. Pendant la phase de préparation et le déroulement de l'évènement, l'accès à la voie publique citée ci-dessous est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux :

- la bretelle d'accès de la N26 en provenance de Bùderscheid et en direction de Wiltz.

Cette interdiction est indiquée par le signal C,2a et applicable entre le 13 et 16 décembre 2024.

Cette interdiction ne s'applique pas aux conducteurs de véhicules autorisés par l'organisateur de l'évènement à y participer, à l'accompagner ou à veiller au bon déroulement de l'évènement, pour autant que les besoins de celui-ci l'exigent et sous réserve que les conducteurs desdits véhicules tiennent compte en toute circonstance des exigences de la sécurité de la circulation routière.

Une déviation est mise en place.

Art. 4. Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

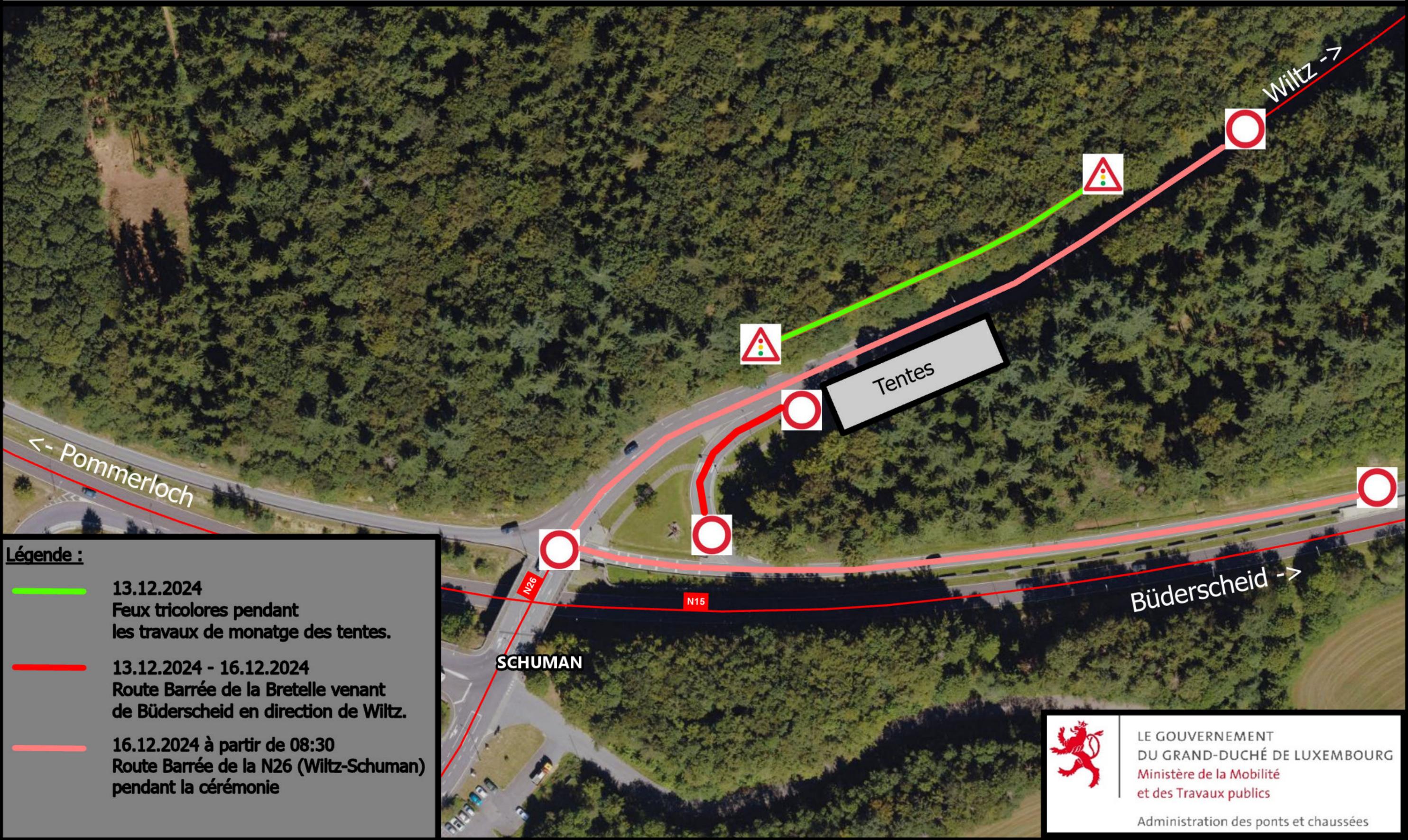
Art. 5. Le présent règlement prend effet le 13 décembre 2024 et reste en vigueur jusqu'à la fin de l'évènement.

Luxembourg, le 10 décembre 2024
La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

(s.) Yuriko Backes

Cérémonie - National Liberation Memorial au Schumans'Eck

Du Vendredi 13 décembre 2024 jusqu'au Lundi 16 décembre 2024



Légende :

-  13.12.2024
Feux tricolores pendant les travaux de montage des tentes.
-  13.12.2024 - 16.12.2024
Route Barrée de la Bretelle venant de Büderscheid en direction de Wiltz.
-  16.12.2024 à partir de 08:30
Route Barrée de la N26 (Wiltz-Schuman) pendant la cérémonie



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des ponts et chaussées